

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 20 (1928)
Heft: 2

Nachruf: Karl Dürr
Autor: Schneeberger, O.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Son souvenir restera vivant dans les cœurs ouvriers, non seulement en Suisse, mais bien au delà de nos frontières, car partout il était apprécié et estimé.

A sa compagne, à ses enfants qu'il adorait et qu'il dut si souvent sacrifier pour aller au loin s'occuper des intérêts des humbles et des déshérités, nous adressons l'expression de notre reconnaissance émue.

Nous adressons aussi nos remerciements reconnaissants aux autorités et institutions officielles, aux organisations étrangères et suisses, à tous ceux enfin, qui, de près ou de loin, nous ont apporté durant ces jours pénibles le réconfort de leurs témoignages de sympathie.

Le comité de l'Union syndicale suisse.

Karl Dürr.

Par *O. Schneeberger.*

Lundi 16 janvier, à 10 heures du matin, mourait à l'hôpital du Lindenhof, à Berne, le camarade Karl Dürr, secrétaire de l'Union syndicale suisse. Huit jours avant, il était encore bien portant occupé à son bureau, et le lendemain, mercredi 11 janvier, il devait rester à la maison; samedi, on devait le transporter à l'hôpital où il mourait le lundi ensuite d'un empoisonnement de sang, causé par un furoncle. L'art médical et les soins qui lui furent prodigues, ne purent pas empêcher l'issue fatale.

La mort de Karl Dürr est un malheur pour toute la classe ouvrière suisse. La nouvelle de sa mort si soudaine frappa profondément tous ceux qui connurent l'homme robuste, débordant de force et de santé, et une profonde tristesse couvrit tous les visages de ceux qui appréciaient Karl Dürr comme leur guide et leur conseiller. Mais ceux qui déplorent le plus la perte de cet homme précieux sont ses proches amis et ses compagnons de lutte. L'estime et l'amitié dont jouissait le défunt, se manifestèrent d'une manière grandiose le 19 janvier aux funérailles organisées dans la grande salle de la Maison du peuple, non pas seulement par le nombre des participants qui ne purent pas tous trouver place dans la salle, mais aussi dans l'envoi de délégations et couronnes ainsi que dans les lettres et télégrammes de sympathie qui sont parvenus aussi bien à la famille qu'au comité de l'Union syndicale suisse. Autorités fédérales, cantonales et communales, associations nationales et internationales, mais en particulier les organisations ouvrières, politiques et syndicales, internationales, étrangères, suisses, cantonales et locales prirent part à ses funérailles. La carrière du défunt fut retracée par plusieurs orateurs; l'orchestre ouvrier et le chœur d'hommes « *Freiheit* » encadrèrent les discours

par des morceaux de circonstance. Toute la foule que la salle de la Maison du peuple n'avait pu contenir, se joignit au cortège funèbre se rendant au cimetière de Bremgarten. Plus d'une centaine de couronnes précédèrent le corbillard, tandis que derrière celui-ci suivait une armée de bannières; deux corps de musique jouaient la marche funèbre. Au crématoire, auquel n'avaient accès que les parents et les proches connaissances, un ami intime du défunt fit encore une allocution émouvante, deux chants furent exécutés, et le cercueil disparut lentement pour être remis à la flamme purificatrice. A l'extérieur, devant le crématoire, un orateur parla encore à la foule des participants, et la musique joua le dernier adieu. Voilà l'honneur dont fut l'objet Karl Dürr. Ce n'est pas tous les dix ans que l'on voit à Berne des funérailles comme celles faites à ce prolétaire et à ce dirigeant ouvrier.

Que fut Karl Dürr? Essayons de donner une courte biographie de sa personne et d'esquisser son activité fructueuse en faveur de la classe ouvrière.

Karl Dürr naquit le 8 juin 1875 à Fribourg-en-Brisgau; il était le second d'une famille de huit enfants. Son père était maçon et ne disposait que du produit de son travail pour entretenir sa nombreuse famille. Sa mère faisait tout ce qu'elle pouvait pour seconder le père dans cette lourde tâche. Sans l'aide de personne, les braves parents ont élevé cette troupe d'enfants honorablement et convenablement. Plus tard, la famille s'en vint à Bâle où les parents se firent naturaliser ainsi que les enfants mineurs. Karl ayant déjà atteint sa majorité ne se trouvait pas compris dans cette formalité. Ce n'est que bien après, en 1916, qu'il se fit naturaliser dans le canton de Berne.

Karl Dürr a donc eu une jeunesse prolétarienne et, comme la plupart des dirigeants syndicaux, il a reçu une éducation prolétarienne. A part l'école primaire, il n'a eu l'occasion de fréquenter que l'école professionnelle de Fribourg en B. pendant 3 ans. Mais il doit avoir été un élève modèle, car en quittant celle-ci il fut décerné un diplôme avec la mention suivante: « Louanges publiques pour application et bonne conduite »; à la fin de chaque année, il était parmi les premiers élèves récompensés. La mention « Louanges publiques pour application et bonne conduite » peut lui être décernée aujourd'hui pour toute sa vie.

De 1891 à 1895, il fit un apprentissage de tourneur à Fribourg. Ensuite il s'en alla sur le trimard, travailla à Karlsruhe, Ettlingen et s'en vint depuis là à Bâle où il resta trois ans (1896 à 1899). De Bâle il alla à Zurich, mais n'y resta que jusqu'au mois d'avril 1900. Il parcourut toute l'Italie jusqu'à Naples, se dirigea ensuite vers la Styrie, la Hongrie, Vienne, la Bohème, la Bavière, travailla à Munich, parcourut ensuite la Saxe et s'en alla après à Berlin et Hambourg. Il resta deux ans dans cette dernière ville, et en juin 1903 nous le trouvons de nouveau à Bâle dans la fabrique de machines Merz. En octobre 1905, les ouvriers de cette fabrique

se mirent en grève pour améliorer leurs salaires qui atteignaient en moyenne 47 ct. à l'heure pour les ouvriers professionnels. Dürr était président du comité de grève. Dans les deux camps, la lutte fut menée avec opiniâtreté et dura plusieurs mois.

En été 1906, le syndicat des ouvriers métallurgistes de Bâle élut son président Karl Dürr secrétaire permanent, et l'homme de 30 ans était à la bonne place pour se consacrer désormais entièrement au travail et à la propagande en faveur de l'organisation syndicale. Mais en 1909 déjà (1^{er} mai), il entra au bureau central de la Fédération des ouvriers sur métaux à Berne comme secrétaire de la fédération. Sa sphère d'activité était ainsi étendue à toute la Suisse. En 1916 (1^{er} novembre), il succéda au camarade Auguste Huggler comme secrétaire de l'Union syndicale suisse, fonction qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Karl Dürr est entré très jeune, déjà pendant sa première année d'apprentissage, dans l'organisation syndicale, la Fédération allemande des ouvriers sur métaux. Il adhéra donc au syndicat à une époque où l'organisation était impuissante et sans influence, où tous ceux qui en faisaient partie mettaient leur existence en jeu, sans pouvoir compter sur un appui financier quelconque d'une caisse de secours syndicale. Mais ce qui manquait à l'organisation au point de vue numérique et des finances en comparaison d'aujourd'hui était remplacé par l'idéalisme, l'enthousiasme et l'esprit de sacrifice des adhérents. C'étaient les débuts des organisations syndicales actuelles; les membres d'alors furent les pionniers, ceux qui préparèrent le terrain. Karl Dürr fait aussi partie de ces pionniers. Il a consacré son temps et sa force à l'organisation syndicale.

Au point de vue politique, ce fut un socialiste dans toute l'acception du mot. Bien que sa jeunesse ait été fortement influencée pendant son séjour à Bâle et ensuite à Hambourg par la propagande anarchiste et syndicaliste, l'étude d'œuvres scientifiques et son grand sens des réalités l'ont cependant empêché de se joindre à ce mouvement; au contraire, il a reconnu plus tard qu'il était une erreur et l'a combattu. Il se plaça entièrement sur le terrain du marxisme. Dans la mesure où son activité syndicale le lui permettait encore, il s'occupa aussi de la politique. Il était représentant du parti socialiste au Grand Conseil du canton de Berne. La fraction socialiste du Grand Conseil le porta plusieurs fois, l'année dernière encore, comme candidat au Conseil des Etats; il n'obtint naturellement que les suffrages socialistes. Dans le canton de Berne, il figura aussi sur la liste socialiste des candidats au Conseil national.

Comme secrétaire des ouvriers métallurgistes, il déploya une activité féconde, aussi bien à Bâle que dans la suite au bureau central, et contribua pour une large part au développement de la Fédération des ouvriers sur métaux. Aucune besogne n'était de trop pour lui, il ne reculait devant aucune; il s'attaquait vigoureusement au travail le plus désagréable et le plus ingrat et n'avait

point de cesse jusqu'à ce qu'il ait trouvé une solution. Les ouvriers sur métaux de Berne en savent quelque chose, puisqu'il fut pendant de longues années, depuis son arrivée à Berne jusqu'à sa mort, président de cette section. Peut-on dire ce qu'il y eut ici de conflits à aplanir et de mouvements à diriger! Mais les membres l'écoutaient, ils avaient confiance en lui.

Son action au sein de l'Union syndicale fut pareille à celle qu'il eût chez les ouvriers métallurgistes. Quoique l'Union syndicale comprenne toutes les organisations et professions, il n'en demeurait pas moins le guide reconnu, dont on suivait volontiers le conseil. Si le sentiment du devoir n'avait pas été si profondément inné en lui, il n'aurait jamais pu, malgré sa robuste santé, venir à bout d'un travail aussi intense. En 1916, lorsqu'il entra au service de l'Union syndicale, celle-ci se trouvait justement dans la période la plus agitée qu'elle n'ait jamais vécue. La déclaration de guerre, avec ses conséquences, avait fortement réduit et affaibli les syndicats. En 1916 intervint la conjoncture de guerre: renchérissement du coût de la vie, luttes de salaires, grèves pour allocations de renchérissement, rationnement des principales denrées alimentaires, chaque jour nouveaux arrêtés d'urgence du Conseil fédéral et prescriptions d'autres autorités. Il s'agissait de toujours veiller à ce que les intérêts des ouvriers soient sauvegardés. Rappelons ici la question des internés, les tentatives des patrons pour exploiter ceux-ci comme main-d'œuvre à meilleur marché. Vint ensuite la grève générale, puis le chômage intense, le problème de l'assistance chômage et de l'assurance chômage, la création de travaux extraordinaires pour les chômeurs, le subventionnement de ces travaux, la tentative des patrons pour réduire le salaire des ouvriers occupés à ces travaux. Tous ces problèmes occupèrent énormément les organisations syndicales; les caisses de ces dernières furent épuisées par l'octroi des secours aux chômeurs et aux malades (grippe 1918 et 1919).

Tout cela fondit sur l'Union syndicale, tout cela se concentra entre les mains du camarade Dürr: conférences avec les fédérations professionnelles, avec des experts, avec les autorités, discussions au sein du comité et de la commission syndicale, enquêtes et pré-avis, critiques et commentaires dans la presse et dans les assemblées. En vérité plus de travail que l'on en peut confier à un seul. Mais on ose affirmer que Karl Dürr n'était jamais las. Il étudiait chaque question à fond; ses enquêtes et ses préavis ainsi que les succès obtenus en fournissent la preuve. On ne le vit jamais se présenter à une séance avec une question insuffisamment préparée.

Au commencement de l'année 1921 eut lieu en outre la remise du Secrétariat ouvrier suisse, à la tête duquel se trouvait depuis sa fondation en 1889 le camarade Greulich. Dès lors, le camarade Dürr vint le véritable conseiller du Département fédéral de l'économie publique dans les questions ouvrières, dans toutes les questions de politique sociale.

Dans le comité d'action contre les tentatives de prolonger la durée du travail de 48 à 52 heures (art. 41 de la loi des fabriques), le camarade Dürr était le chef. Ce fut lui qui organisa la cueillette des signatures et la propagande jusqu'à la votation. Il en fut de même dans le mouvement contre la lex Häberlin, la loi qui voulait bâillonner les syndicats. Si la classe ouvrière a repoussé victorieusement ces deux tentatives, une grande part de ces succès revient au camarade Dürr.

Son travail conscientieux et méthodique, son inlassable énergie, son esprit pratique et son sens des réalités ont procuré ces succès et beaucoup d'autres encore à la classe ouvrière. Nous l'en remercions.

Depuis des années, le camarade Dürr était l'âme de la Centrale d'éducation ouvrière, et depuis l'année passée il en était le président. Ici comme partout où on le mettait, il déploya une activité intense et fructueuse. Il ne donnait pas seulement chaque année d'innombrables conférences dans tout le pays, mais il fonctionnait aussi comme professeur et instructeur dans les cours d'éducation, qui duraient 8 et 14 jours.

Sur proposition du comité de l'Union syndicale, le Conseil fédéral le nomma en 1920 dans le conseil d'administration de la Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents. Là également il sut vite s'acquérir par son jugement clair et sa compétence une influence et une considération dans la défense des intérêts ouvriers.

Il n'était pas étranger non plus au mouvement coopératif. Il fonctionna comme réviseur et pendant deux ans comme membre du comité de la Société de consommation de Berne; depuis 1916 jusqu'à sa mort, il fut président de la société de la Maison du peuple de Berne; il fut élu vice-président de la Banque des coopératives et des syndicats à Bâle, institution à laquelle il travailla pendant de longues années en dépit de nombreux obstacles et difficultés.

Lorsque l'agitation communiste commença à sévir et menaça de disloquer les syndicats, il eut encore la lourde tâche de préserver l'Union syndicale et les différentes fédérations du sort qu'ont subi de nombreuses organisations syndicales étrangères. C'est lui en première ligne qui eut à mener la lutte contre les communistes. Si nos syndicats ont relativement peu souffert de ce mouvement néfaste, c'est à lui surtout qu'en revient le mérite.

Le camarade Dürr a aussi été actif au delà des frontières de notre pays. Depuis des années, il était représentant de l'Union syndicale suisse au sein de la Fédération syndicale internationale; comme tel, il n'assistait pas seulement aux congrès, mais aux séances du conseil général de la F. S. I. où il avait un avis prépondérant.

Quel que soit le domaine où l'on examine son activité, nous constatons qu'il a fourni du bon travail. Il n'a jamais cherché un poste, il ne connaissait pas l'ambition. On s'adressait à lui lors-

qu'il s'agissait d'élucider une question difficile; il se tenait ensuite à disposition et s'acquittait du travail avec l'énergie et l'endurance qui lui étaient particulières. C'est à l'initiative de Karl Dürr que l'on doit pour une large part la considération et l'influence que l'Union syndicale possède aujourd'hui. La classe ouvrière suisse lui est donc beaucoup redevable.

La classe ouvrière suisse doit également exprimer sa reconnaissance à sa famille. Karl Dürr s'est marié en 1911. Il laisse une femme et deux enfants: une fille de 15 ans et un garçon de 13 ans, qui lui étaient particulièrement chers. Combien de dimanches et combien de soirs dut-il être séparé de sa famille, pour œuvrer dans l'intérêt des travailleurs! Mais il passait chaque heure de libre avec les siens. En été, le dimanche ou pendant ses vacances, il s'en allait, comme fervent ami de la nature, avec sa famille à travers le pays ou dans les montagnes. Ce fut un bonheur pour lui et la classe ouvrière qu'il eût une épouse si raisonnable, qui était d'accord avec ses conceptions et ne murmurait jamais lorsqu'il devait quitter le foyer. Cela lui facilitait beaucoup sa tâche. Au lieu d'être pour lui un obstacle, sa compagne l'encourageait à son travail et elle a fait plus d'un sacrifice dans l'intérêt de la classe ouvrière. C'est pourquoi la classe ouvrière doit s'acquitter d'une dette de reconnaissance envers la famille, mais cela ne peut pas avoir lieu avec des paroles seulement.

Toute la carrière du camarade Dürr est caractérisée par un travail infatigable, par une activité féconde en faveur des humbles. Pour sa famille comme pour les ouvriers, il nous est repris beaucoup trop prématurément. Il laisse dans l'Union syndicale un grand vide, qui ne pourra pas être comblé de sitôt. Nous lui garderons un bon souvenir.

Les allocations familiales.

Par *Charles Schürch.*

Les allocations familiales sont de date ancienne. Elles sont surtout répandues en France et en Belgique. C'est en France qu'on en trouve les premières traces par la tentative d'introduction qu'en fit le patron chrétien-social, M. Léon Harmel, à l'Usine du Val-des-Bois.

Partout où il s'est implanté, ce système a été propagé en réalité par les administrations publiques qui l'appliquèrent à leur personnel. Déjà en 1862, un arrêté impérial français prévoyait une allocation de 10 ct. par enfant et par jour jusqu'à l'âge de 10 ans, aux inscrits maritimes. Ceux-ci d'ailleurs élevèrent leurs protestations contre cette innovation et réclamèrent dans l'intérêt même des familles nombreuses, l'incorporation de l'allocation aux salaires, ce qui leur fut accordé par la suite.